

République Française
MAIRIE DE SAINT-LEONARD

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 Septembre 2016

Présents : M. MADEDDU Marc, Maire, Mmes : CLAUDON Fabienne, MATHIEU Catherine, MICHALOVITCH Françoise, MICHEL Murielle, RICHARD Marie-Pierre, MM : MARIATTE Bernard, OCTAVE Nolan, PIERRET Jean-Marc

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CUNIN Marie-Hélène à Mme MICHALOVITCH Françoise

Excusé(s) : Mme SEURAT Stéphanie, MM : GROSGEORGE Francis, HOLLARD Patrice, LAMBERT Fabrice, MASSON Alain

Absents :

A été nommé(e) secrétaire : M. OCTAVE Nolan

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une admission en non-valeur sur le budget de l'eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à ajouter ce point à l'ordre du jour.

réf : 2016-06-01 révision du prix de location d'un appartement communal pour le mettre au prix du marché et améliorer le taux d'occupation

Au vue de la conjoncture actuelle et des prix du marché et afin de faciliter la location d'un appartement communal de type T3 situé au « Saumon », le Conseil Municipal décide d'adapter son montant de location mensuel au prix du marché.

Voté à l'unanimité

réf : 2016-06-02 modification des statuts de la Communauté de Communes de Saint-Dié des Vosges

Dans la perspective de la création de la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2017 et afin d'anticiper les incidences statutaires, le Conseil Municipal accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes de Saint-Dié des Vosges comme suivant :

- précision complémentaire dans la compétence obligatoire « développement économique » : politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,

- ajout de compétences facultatives suivantes :

* organisation de la mobilité (transport),

* équilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; actions par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

* politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance : programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

* protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Voté à l'unanimité

réf : 2016-06-03 approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique

Dans un soucis de maîtrise et de baisse des coûts des énergies, les membres du Conseil Municipal approuvent l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par la Communauté Urbaine du Grand Nancy en application de sa délibération du 1^{er} avril 2016.

La participation financière de la Commune de Saint-Léonard est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

Voté à l'unanimité

réf : 2016-06-04 avis sur le maintien d'un adjoint dans ses fonctions (maladie de longue durée)

Monsieur le Maire avait présenté au conseil municipal le retrait de la délégation relative aux travaux consentie à un adjoint, pour raison de longue et grave maladie.

Or, dès lors que le maire a retiré les délégations aux adjoints, ces élus ne peuvent plus bénéficier d'indemnités de fonction en cette qualité et le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien ou non dans ses fonctions d'un adjoint dépourvu de délégation et d'indemnité.

Après vote, l'assemblée délibérante décide de maintenir ce dernier dans ses fonctions d'adjoint au maire sans délégation ni indemnité.

Votes pour : 5 Votes contre : 4 Abstention : 1

réf : 2016-06-05 marché à bons de commande "travaux de voirie" : attribution

Le marché de travaux voirie à bons de commande 2016-2019 est attribué à l'entreprise COLAS située à Anould (88650) pour un montant maximum de 100 000 € H.T. par an.

Voté à l'unanimité

réf : 2016-06-06 marché "étude diagnostic du réseau d'eau potable" : avenant n° 2

Au cours de la réalisation de l'étude diagnostic du réseau d'eau potable, il s'est avéré nécessaire de réaliser des travaux de traçage avec sondage par contact de la canalisation alimentant le château d'eau route du Vagodel non prévus au marché initial. Les membres du Conseil autorisent l'avenant du marché pour un montant de 3 397,50 € H.T.

Voté à l'unanimité

réf : 2016-06-07 marché "programme routier 2015" : avenant n° 1

Le Conseil Municipal autorise l'avenant au marché « programme routier 2015 » pour la fourniture et l'amélioration du réseau de pluvial non prévues initialement. Le montant de cet avenant s'élève à 8 345,33 € H.T.

Voté à l'unanimité

réf : 2016-06-08 relance de la fête foraine par la participation des enfants des écoles de Saint-Léonard

Afin de relancer la fête foraine, d'aider à la mise en place d'un vide grenier nocturne et d'un bal populaire le samedi 24 septembre organisée par l'amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Léonard, le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de 150 tickets de manège pour les enfants scolarisés à Saint-Léonard.

Voté à l'unanimité

réf : 2016-06-09 mise en place d'une indemnité de responsabilité aux régisseurs suivant la réglementation

L'assemblée décide d'allouer l'indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires aux taux prévus par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001. Les régisseurs étant responsables personnellement et pécuniairement de leurs fonds, cette indemnité leur permettra de s'acquitter d'une assurance et d'un cautionnement

Voté à l'unanimité

réf : 2016-06-10 renouvellement de trois postes en contrats aidés

Trois postes en contrats aidés arrivant à échéance, le Conseil Municipal décide de les renouveler de la façon suivante :

- création deux postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion à 20 heures par semaine pour les nouvelles activités périscolaires, le périscolaire, l'extrascolaire, sécurité aux abords de l'école de Contramoulin, propreté cimetière, aide voirie.
- création d'un poste dans le cadre du dispositif contrat avenir à 24 heures par semaine pour les nouvelles activités périscolaires, le périscolaire et l'extrascolaire.

Voté à l'unanimité

réf : 2016-06-011 Budget de l'eau - admission en non valeur

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables d'un montant de 283,66 Euros présentées par Madame la Trésorière pour le budget eau.

Voté à l'unanimité

Questions diverses :

- travaux du carrefour de Contramoulin : une subvention d'un montant de 109 835 € est attribuée à la Commune de Saint-Léonard au titre de le D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour les travaux d'aménagement du bourg aux abords de l'école de Contramoulin. Les autres demandes de subvention sont en cours d'instruction.
- Point sur la mutualisation avec la Communauté de Communes de Saint-Dié des Vosges :
 - * bureau d'études et service juridique pour rappel
 - * finances
 - * ressources humaines
- Point sur la bibliothèque
 - * Finalisation de l'informatisation de la gestion des prêts et recensement des livres.
- Etat des lieux sur le cimetière :
 - * fermeture électrique des portes du cimetière à l'étude ;
 - * optimisation des espaces en cours ;
 - * procédure de reprise des concessions en état d'abandon en cours ;
 - * un nouveau questionnaire sera adressé aux concessionnaires qui n'avaient pas répondu à la Toussaint en 2015 ;
- Rénovation appartement Mairie en cours d'étude ;
- Rénovation route de Sarupt, rue des Ecayots et rue des Jardins prévue courant octobre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu par nous, Maire de la Commune de SAINT-LEONARD, pour être affiché le 04 octobre 2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de loi du 5 août 1884.

A Saint-Léonard, le 03 octobre 2016
Le Maire, Marc MADEDDU